

Opération Façade

L'action façade s'achèvera en avril 2010. Si vous êtes intéressés, vous disposez donc encore quelque jours pour déposer votre dossier de demande de subvention façade de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

La C.A.H.M aide les propriétaires dans leurs travaux de ravalement de façades en leur accordant des subventions de l'ordre de 25 à 35 % du montant TTC des travaux.

Cette action menée dans le cadre de l'OPAH de Renouvellement Urbain depuis 2005 concerne les centres anciens des 19 communes de l'agglomération.

Vous pouvez bénéficier de ces subventions si votre immeuble est daté de plus de 25 ans et situé dans le périmètre du centre ancien défini dans votre commune et si votre façade donne sur la rue ou dans une cour intérieure remarquable.

Des conditions techniques sont à respecter pour obtenir la subvention : la réfection des enduits à la chaux, la restauration des encadrements en pierre, la restauration ou le remplacement des menuiserie en bois et leur mise en peinture, la révision ou le remplacement des éléments de zinguerie.

Vous disposez d'un délai de 3 ans pour réaliser les travaux à partir de la validation de votre dossier de subvention, la subvention façade étant versée à l'achèvement des travaux.

La Maison de l'Habitat et l'équipe opérationnelle de l'OPAH, vous informe et vous aide gratuitement dans le montage de votre dossier.

Pour chaque façade, une étude technique est réalisée pour vous aider à faire établir les devis par les entreprises et les artisans.

Pour tout contact, un numéro unique : **04 67 21 31 30**

Deux antennes :

- Maison de l'Habitat Place des Halles 34300 AGDE (ouverte du mercredi au vendredi)
- Antenne Habitat Pézenas, Rés. La Butte Verte, Bd Jacques MONOD 34120 PEZENAS (ouverte le lundi et mardi).